



PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal extraordinaire du 10 avril 2025

Approuvé en Conseil Municipal du 24 avril 2025

**Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Conseil débute à 18h00

MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : ci-dessous

VOTANTS : ci-dessous

PRESENTS : Jean-Pierre LARGUIER (ne participe pas au vote de la délibération N° 10042025 A), Christine BOSONE, Sylvie LAFFONT, Benoit GILGENMAN, Mireille MEFFRE, Michel ISNARD (arrivé à 18h36, a pris part au vote à partir de la délibération N° 10042025 D), Jean-Claude RAYNAUD, Patrick IBANEY, Florence MASSON REGNAULT, Jean-Claude FROGER, Nadia EL MAHSANI, Olivia GAZZANO.

ABSENT(S) EXCUSE(S):

Cheli ALBERCA-BUSATO donne pouvoir à Florence MASSON REGNAULT
Caroline GOMEZ donne pouvoir à Sylvie LAFFONT

ABSENT NON-EXCUSE :

Christian BONFILS

Date de convocation : 04/04/2025

Sylvie LAFFONT est nommée secrétaire de séance.

Votes des délibérations

-Délibération N°10042025 A (En tant qu'ordonnateur des finances communales, le Maire ne participe pas au vote)

Le conseil Municipal vote l'approbation des comptes administratifs 2024, du budget principal, CCAS et assainissement et approbation des comptes de gestion, du budget principal, CCAS et assainissement.

**Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0**

-Délibération N°10042025 B

Le conseil Municipal vote l'approbation de l'affectation de résultats du budget principal

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

-Délibération 10042025 C

Le Conseil Municipal vote l'approbation de l'affectation de résultats du budget assainissement.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

-Délibération 10042025 D

Le Conseil Municipal vote approbation du budget primitif du budget principal

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

-Délibération 10042025 E

Le Conseil Municipal vote l'approbation du budget primitif du budget assainissement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

-Délibération 10042025 F

Le Conseil Municipal vote l'approbation du montant de la subvention versée aux associations

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

Durant le vote des délibérations plusieurs questions ont été posées :

- Quelle partie du village est concerné par le changement en LED ?

Une première partie a déjà été faite au centre village.

Est prévu le changement des candélabres en LED du cheminement piétons par le SEV (montant compris dans les travaux).

Une convention a été passée avec le SEV pour le changement de tous les autres candélabres, le paiement des travaux est étalé sur 10 ans. Les nouveaux travaux débiteront courant année 2025.

- Pourquoi un écart significatif sur les charges à caractère général ? (Chapitre 011) Plus de 157 000 € par rapport à 2024 !

Les prévisions en dépenses d'investissements ne nécessitent pas de réaliser un virement sur la section d'investissement plus important. Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement les dépenses sont réparties sur celui-ci.

Pour rappel, les RAR de subventions ont nettement augmentés nos recettes prévisionnelles de l'année 2025.

- Pourquoi une augmentation sur le chapitre 66 « charges financières » ?

La commune a contracté un prêt pour l'achat d'un terrain.

- Pourquoi une augmentation sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

Prévision d'un prêt pour les ateliers municipaux.

TOUR DE TABLE :

Un élu interpelle sur les poubelles situé Boulevard des Remparts, celles-ci sont souvent jetées à côté. Il propose donc que les futurs dépôts de poubelles soient ouverts afin d'y trouver les propriétaires.

- DOCUMENTS JOINTS :

- * Délibérations et annexes

Fin de la séance 19h20

Jean-Pierre LARGUIER

Le Maire



Sylvie LAFFONT

Secrétaire de séance